

Mise en œuvre du SAGE Verdon – Préparation du nouveau contrat rivière Commission Eau du 12 septembre 2014 à Riez

Volet B1 - Travaux de restauration des milieux aquatiques, d'entretien et de gestion des berges et du lit, de protection des espèces aquatiques

Fait

En cours

A faire : à inscrire au nouveau contrat

A faire mais sans besoin d'inscription au Contrat

"Réglementaire", prise en compte dans les avis projets

Objectifs SAGE Verdon	Sous volet Contrat rivière	Disposition SAGE Verdon	Actions et état d'avancement ; actions à inscrire au nouveau contrat
1.1 – Augmenter les valeurs des débits réservés à l'aval des aménagements pour concilier restauration des fonctionnalités biologiques des milieux et satisfaction des usages, avec un impact minimum sur la production hydroélectrique	B1-4 – Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	D1 - Augmenter la valeur du débit réservé à l'aval de Chaudanne, éventuellement sur des périodes saisonnières, pour amortir les variabilités des éclusées, et pour limiter le cloisonnement interne dans le tronçon influencé	Nouveau débit réservé mis en œuvre en avril 2011 – Suivis réalisés sur 2008-2013. Types de suivis : invertébrés, frayères, pêches Suivis à poursuivre : définir les besoins (quels suivis, quelles stations, quelles fréquence, quelle durée... ?)
		D2 - Augmenter la valeur du débit réservé à l'aval du barrage de Gréoux, pour limiter le cloisonnement interne et augmenter les surfaces mouillées dans le tronçon court-circuité	Nouveau débit réservé mis en œuvre en mai 2011 – – Suivis réalisés sur 2008-2013. Types de suivis : invertébrés, frayères, pêches Suivis à poursuivre : définir les besoins (quels suivis, quelles stations, quelles fréquence, quelle durée... ?)
		D3 - Intégrer l'augmentation des débits réservés dans les titres en cours	Fait (Chaudanne : AP du / Gréoux : AP du)
		D4 - Evaluer les impacts résiduels liés aux démarrages et arrêts d'éclusées	Etude / suivis spécifiques à prévoir ? : à définir (expertise d'un BE sur les modalités de démarrage et d'arrêt ?)
1.2 – Limiter les impacts pour les populations piscicoles des			

démarrages et des arrêts d'éclusées		D5 - Définir et mettre en œuvre, si nécessaire au vu des impacts identifiés, de nouvelles consignes d'éclusées	En attente étude précédente
1.3 – Assurer un décolmatage des tronçons court-circuités		D6 - Mettre en œuvre, à titre expérimental dans un premier temps, un lâcher de décolmatage dans le tronçon court-circuité de Chaudanne	Etude sur l'opportunité de mise en œuvre des chasses inscrite au contrat rivière (MOA EDF) – En cours en interne EDF
		D7 - Mettre en œuvre, à titre expérimental dans un premier temps, un lâcher de décolmatage dans le tronçon court-circuité de Gréoux	Définir ce qui doit être inscrit au contrat (mise en œuvre d'essais avec suivis ?)
1.4 – Limiter les impacts liés à la gestion courante des grands ouvrages hydroélectriques		D8 - Définir et mettre en œuvre un protocole de gestion courante des ouvrages hydroélectriques pour la préservation des milieux	Réflexion à engager : groupe de travail à mettre en place (pas de coût, hors contrat)
1.5 – Améliorer l'information et la concertation sur la gestion des grands ouvrages hydroélectriques		D9 - Pérenniser la commission pour l'information et la concertation des acteurs locaux sur la gestion du Verdon	En cours, à poursuivre (rien à inscrire au contrat)
2.1 - Mettre en œuvre une gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et de la ressource piscicole	B1-5 – Restauration et entretien des milieux	D29 - Définir et mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant	En cours sur tout le bassin sauf partie 06 A ré inscrire au contrat (trouver un maître d'ouvrage pour la partie 06 du bassin ; en lien avec prise de compétence Gemapi par les interco au 1 ^{er} janvier 2016) Renouvellement de la DIG
		D30 - Pérenniser les missions des structures en charge de l'entretien de la ripisylve	Réflexion en cours, rien à inscrire au contrat
		D31 - Assurer une coordination entre les différentes structures compétentes sur le bassin versant	En cours, rôle du technicien rivière PNR (Poste à ré inscrire au contrat, volet C)

<p>D32 - Prendre en compte les enjeux liés à la pratique des sports d'eau vive</p>	<p>Fait Remettre en place réunion annuelle, ou rôle de la commission Verdon ?</p>
<p>D33 - Mettre en œuvre une gestion spécifique sur le Jabron, permettant d'assurer un écoulement satisfaisant des crues et d'éviter le recours systématique à des protections lourdes contre les érosions.</p>	<p>Fait dans le cadre du plan d'entretien, à poursuivre</p>
<p>D34 - Intégrer des obligations en termes d'entretien lors de la révision des titres des concessions hydroélectriques</p>	<p>A faire lors du renouvellement des concessions, rien à inscrire au contrat</p>
<p>D35 - Préserver ou restaurer une zone tampon entre le cours d'eau et les activités humaines</p>	<p>Mise en compatibilité des PLU : porters à connaissance, avis sur les PLU Besoin d'éditer outils de porters à connaissance des communes (compatibilité SAGE / PLU)</p>
	<p>Besoins Outil de com / sensibilisation ? (préservation ripisylve, question des abreuvoirs,,)</p>
	<p>Restauration de ripisylves : définis dans le cadre des nouveaux plans d'entretien, travaux intégrés aux plans d'entretien</p>
<p>D36 - Prévenir la prolifération des espèces envahissantes</p>	<p>Veille dans le cadre des plans d'entretien (à formaliser, intégration annuelle des données à l'inventaire) OU Lancement d'un inventaire complémentaire ?</p>

			<p>Travaux éradication : à intégrer aux programmes annuels d'entretien OU chantiers spécifiques (plus compliqué en terme d'organisation)</p>
<p>2.2 - Connaître et préserver les zones humides du bassin versant du Verdon</p>	<p>D37 - Améliorer les connaissances sur les zones humides du bassin versant, assurer la mise à jour régulière de l'inventaire et mettre en place un suivi</p>	<p>Compatibilité des décisions financières (critères à intégrer aux cctp)</p>	<p>Actions de gestion / aménagement pour limiter la remontée d'écrevisses exotiques (ex. : ruisseau de Bellieux)</p>
		<p>Actualisation inventaire : à discuter en commission + travail en interne au PNRV pôles eau / patrimoine naturel + avis commission patrimoines naturels qui pilote la thématique ZH <i>Commission eau du 10 juillet : lancement d'une mise à jour de l'inventaire à l'échelle du bassin + définition zone de fonctionnement des zones humides pas prioritaire de façon exhaustive. Un des moyens peut être de consacrer annuellement un certain nombre de journées d'expertise de la SCP sur les zones humides (expertise fonctionnement ; affiner délimitation....).</i></p>	<p>Mise en œuvre suivi des zones humides prioritaires, améliorer les connaissances (études complémentaires): quels suivis, quelles études, sur quelles zones ? (propositions / avis de la commission eau + travail en interne au PNRV pôles eau / patrimoine naturel + avis commission patrimoines naturels qui pilote la thématique ZH)</p>
	<p>D38 - Mener un programme de sensibilisation à la préservation des zones humides</p>	<p>Fait : Edition plaquette zone humide + manifestations Paroles d'Ici Nouveaux besoins outils communication / sensibilisation ?</p>	
	<p>D39 - Favoriser la prise en compte des zones humides en amont des projets d'aménagement</p>	<p>Mise en compatibilité des PLU, voir ligne PAC / avis PLU</p>	

			A prendre en compte lors des projets : avis
		D40 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides du bassin versant	Mise en œuvre de mesures de gestion (ZH groupe 1 en priorité) : quelles ZH, quelles actions (temps d'animation pour définition de mesures de gestion : quel temps de travail nécessaire ?) (propositions / avis de la commission eau + travail en interne au PNRV pôles eau / patrimoine naturel + avis commission patrimoines naturels qui pilote la thématique ZH)
			5 ans après approbation SAGE : ZHIEP sur ZH groupe 1 si nécessaire
		D41 - Préserver le rôle majeur des adoux pour les populations piscicoles	Travaux de restauration et d'entretien d'adoux : quels besoins ? A intégrer au programme du SIVU ?
		D42 - Restaurer et préserver les milieux humides de la zone de confluence Verdon Durance	Besoin d'une étude écologique et hydraulique : inscrit au contrat de rivière Durance (SMAVD ?) ?
2.3 - Restaurer et préserver les continuités piscicoles au sein des sous bassins créés par les grands aménagements	B1-1 – Restauration des continuités piscicoles	D43 – Restaurer et préserver les continuités piscicoles dans chaque sous bassin versant défini par les aménagements hydroélectriques	Programme encours sur le bassin versant
			Reste à lancer : définir les ouvrages à intégrer au nouveau contrat
			Nouveaux ouvrages permettront d'assurer la continuité : à prendre en compte lors des projets
2.4 - Mettre en œuvre des restaurations de milieu dans les secteurs impactés par le fonctionnement hydroélectrique	B1-5 – Restauration et entretien des milieux	D44 – Définir et mettre en œuvre des restaurations d'habitats en aval du barrage de Gréoux	Définir les besoins : quelles préconisations du PDPG ? + résultats des suivis EDF (préconisations de la MRE ?)
2.5 - Mettre en œuvre			

<p>une maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues, permettant de gérer conjointement les gênes socio-économiques et les risques environnementaux</p>	<p>D45 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique des retenues du Verdon</p>	<p>Etude et suivi qualité des milieux : besoins à définir (besoins de suivis complémentaires aux suivis DCE ? Quels objectifs ? Quels paramètres ? Quelles fréquences, stations ?)</p>
		<p>Suivi carto décennal à pérenniser, fait en 2008, à faire en 2018</p>
		<p>Quantification des apports : en cours (MOA SCP) (Volet A)</p>
	<p>D46 - Mettre en œuvre une gestion globale et coordonnée permettant de maîtriser la prolifération végétale</p>	<p>Mission de coordination, d'information et d'expertise : rôle du PNR, à développer. Rien à inscrire au contrat</p>
		<p>Mettre en œuvre des techniques de maîtrise des herbiers adaptées au contexte local des retenues du Verdon : 2015 : proposition de placettes tests dans la baie de Quinson dans le cadre de l'étude portée par la SCP</p>
		<p>Les opérations de faucardage doivent être compatibles avec l'objectif de limitation de l'ensemencement des zones situées en aval : mise en compatibilité</p>
		<p>Mettre en œuvre les actions de limitation des apports et la politique d'assainissement : en attente étude quantification des apports, mise en compatibilité assainissement avec le SAGE : volet A</p>
	<p>D47 - Mener des actions de communication et de sensibilisation sur les herbiers</p>	<p>Outil de com / sensibilisation à définir</p>
<p>2.6 - Préserver les espèces à forte valeur patrimoniale</p>	<p>D48 - Préserver la population d'apron du Rhône du bassin versant du Verdon</p>	<p>Amélioration des connaissances et aire de répartition : étude génétique en 2010, suivi croissance 2010 2013, prospections aires de</p>

		<p>répartition en 2010-2011 Actions à inscrire au contrat à définir</p> <p>Suivi des paramètres environnementaux et anthropiques : suivi qualité CG04 (volet A ou C), suivis thermiques, suivis fréquentation, à pérenniser</p> <p>Etude de l'impact du piétinement : en cours</p> <p>Plan de gestion des usages de la rivière, et adapter les mesures de gestion en fonction des résultats des études et suivis mis en place Enjeu « usages loisirs aquatiques » sera traité à la prochaine réunion de la commission</p>
	<p>D49 - Améliorer les connaissances sur les espèces à forte valeur patrimoniale, et préserver ces espèces</p>	<p>Amélioration connaissances populations piscicoles : omble chevalier, blageon, toxostome, chabot, barbeau méridional : besoins à définir (programme à définir en interne au PNRV pôles eau / patrimoine naturel ; + propositions / avis de la commission eau sur les besoins)</p> <p>Améliorer les connaissances et favoriser la préservation de l'ensemble des espèces inféodées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques (batraciens, odonates, écrevisses...) : (programme à définir en interne au PNRV pôles eau / patrimoine naturel ; + propositions / avis de la commission eau sur les besoins). Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement suivi et bornage population écrevisse - Renouvellement inventaire castor - Inventaire campagnol amphibie ? - Inventaire musaraigne aquatique ? - Bornage et évaluation population cistude du Beurivé <p>Prendre en compte la présence du Castor dans la définition et la mise en œuvre du plan d'entretien sur le Bas Verdon et le Colostre</p>

<p>2.7 - Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence</p>		<p>D50 - Eviter l'introduction de nouvelles espèces</p>	<p>Outil de com / sensibilisation</p>
<p>2.8 - Encadrer la création des petits plans d'eau</p>		<p>D51 - Sensibiliser aux impacts des plans d'eau artificiels, et limiter la création de nouveaux plans d'eau</p>	<p>Outil de com / sensibilisation</p> <p>limiter la création de nouveaux plans d'eau à des projets dont l'intérêt écologique et/ou économique et/ou collectif aura été démontré, et ne compromettant pas l'atteinte des objectifs du SAGE</p>
<p>5.1 : Mettre en œuvre le plan de gestion de la rivière du Moyen Verdon</p>	<p>B1-3 – Diminution des impacts des loisirs aquatiques</p>	<p>D85 - Tronçon Castellane-Entrée Couloir Samson : améliorer les conditions de pratique des activités, concilier les usages et assurer le bon état et le suivi des populations de Chabot et de Blageon</p> <p>D86 - Tronçon Couloir Samson : limiter les impacts du piétinement sur les milieux et espèces aquatiques et mieux organiser la pratique de la randonnée aquatique</p>	<p>L'enjeu 5 du SAGE « concilier les activités touristiques avec les autres usages et la préservation des milieux » sera traité à la prochaine réunion</p>

		<p>D87 - Tronçon aval Couloir Samson – queue du lac de Sainte-Croix : limiter les impacts du piétinement sur les milieux aquatiques ; assurer le bon état et le suivi de la population d’Apron</p>	
		<p>D88 - Améliorer les connaissances sur l’impact du piétinement sur les milieux et espèces aquatiques des gorges, et adapter les mesures de gestion</p>	
		<p>D89 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux</p>	
		<p>D90 - Valoriser les professionnels engagés dans une démarche qualité et les accompagner dans une réflexion sur les moyens de conforter l’activité hors saison estivale</p>	
<p>Autres besoins, enjeux issus du forum...</p>			